



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

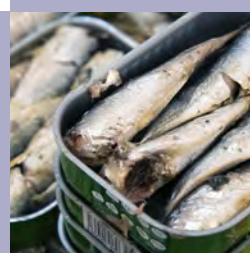
DOSSIER DE PRESSE



# Conférences de la souveraineté alimentaire

Présentation des premières conclusions  
sur les ambitions de production pour  
les 10 prochaines années

**Mardi 24 février 2026**



# SOMMAIRE

- 3 Édito de la ministre Annie Genevard
- 4 Contexte et enjeux
- 5 Le mot de Ludovic Spiers « **La reconquête de notre alimentation** »
- 7 Les contributions du groupe **Viandes blanches**
- 10 Les contributions du groupe **Fruits et légumes**
- 13 Les contributions du groupe **Grandes cultures**
- 16 Les contributions du groupe **Ruminants**
- 19 Les contributions du groupe sectoriel **Vitivinicole et Cidricole**
- 22 Les contributions du groupe **Productions végétales spécialisées**
- 25 La contribution du groupe **Pêche et aquaculture**
- 28 La contribution des **Outre-mer**
- 30 La Consultation citoyenne
- 31 Lancement de la phase régionale des conférences de souveraineté



À l'heure où s'ouvrent les portes du Salon international de l'agriculture, les chiffres de notre balance commerciale agroalimentaire, dont l'excédent a presque entièrement fondu l'année passée, nous rappellent que rien n'est jamais acquis.

Ce que la France a bâti par des décennies de travail, d'investissement et d'excellence peut s'éroder si elle cesse de le défendre avec la même constance.

Or la souveraineté alimentaire est une condition essentielle de notre liberté. Elle détermine notre capacité à nourrir la Nation, à résister aux chocs géopolitiques et climatiques, à préserver la vitalité de nos territoires et de nos filières. Elle engage notre économie, notre cohésion sociale et territoriale et, au fond, une part de notre destin collectif.

C'est avec cette conviction chevillée au corps que j'ai appelé, le 8 décembre dernier à Rungis, au grand réveil alimentaire des Français. Les Conférences de la souveraineté alimentaire qui s'en sont suivies sont nées de cette exigence : poser un diagnostic sans fard et tracer, filière par filière, une trajectoire de reconquête à l'horizon de la prochaine décennie.

Depuis décembre, plus de 250 professionnels, agriculteurs, transformateurs, distributeurs, experts, se sont mobilisés au sein de sept groupes sectoriels, réunis à trois reprises en moyenne, sous l'égide de FranceAgriMer et de mes services. Leur mission était claire : identifier les marges de reconquête de la production et de la transformation, évaluer les conditions nécessaires pour y parvenir, et fixer des ambitions à dix ans, réalistes et assumées.

Cette phase s'est conclue avec succès, et je veux saluer leur engagement. Dans des délais resserrés, ils ont confronté leurs analyses, dépassé parfois leurs divergences, et produit des contributions structurantes. Ces travaux constituent aujourd'hui la première cartographie précise de nos capacités de reconquête.

Au-delà des chiffres, c'est surtout une même détermination qui s'est exprimée : celle de produire davantage, de transformer davantage, d'investir davantage, d'innover davantage, pour reprendre le contrôle de notre destin alimentaire, tout en répondant pleinement à l'exigence climatique. Produire plus pour produire mieux. Créer davantage de valeur sur notre sol, tout en faisant de l'agriculture un levier des transitions climatique et environnementale.

Une nouvelle étape s'ouvre désormais, et elle appartient aux territoires.

D'ici l'été, les préfets de région, les présidents de conseils régionaux et les chambres d'agriculture auront la responsabilité de décliner ces ambitions au plus près du terrain : enrichir les contributions nationales, identifier les leviers propres à chaque bassin de production, et faire émerger des projets structurants, associant l'amont et l'aval.

Ce mouvement concerne aussi pleinement nos outre-mer, dont la dépendance alimentaire accrue rend cet enjeu plus décisif encore. Le travail engagé avec l'ODEADOM et les collectivités permettra d'adapter ces trajectoires à leurs réalités, afin que les mots de souveraineté alimentaire raisonnent avec la même force dans tous les territoires de France.

Les premières conclusions de cette phase nationale sont présentées au Salon de l'agriculture. Elles constituent un point d'étape important, qui témoigne de la volonté collective d'aboutir, à l'issue de la seconde phase, à une trajectoire de reconquête, dont les pouvoirs publics se saisiront.

La reconquête alimentaire de la France n'est pas un slogan, c'est une nécessité historique. Elle ne se décrètera pas en un jour, mais elle commence aujourd'hui, par la lucidité retrouvée et la mobilisation collective. Car une nation qui renonce à produire ce qui la nourrit renonce, peu à peu, à décider de son propre avenir. À l'inverse, une nation qui assume sa puissance agricole assume pleinement sa liberté.

**Annie Genevard,**  
ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire  
et de la Souveraineté alimentaire

# Contexte et enjeux

La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) du 25 mars 2025 a érigé la souveraineté alimentaire au rang d'intérêt général majeur en tant que sujet prioritaire et vital pour notre nation.

Dans le prolongement de cette loi, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire a lancé le 8 décembre 2025, les Conférences de la souveraineté alimentaire. Cette démarche nationale inédite réunit l'ensemble des acteurs du monde agricole et des filières concernées. Le but est d'élaborer une stratégie nationale de production et de transformation à l'horizon de dix ans, qui sera présentée à l'été 2026.

Les Conférences de la souveraineté alimentaire disposent d'une gouvernance collaborative, organisée au niveau national et régional. Au niveau national, la ministre Annie Genevard a désigné un coordinateur général, Ludovic Spiers, ancien directeur général d'Agrial, chargé de la cohérence de ces conférences et de la synthèse inter-filières.

Sous l'égide de FranceAgriMer (FAM), cette démarche s'organise par groupes de travail « multi-filières » pour traiter le plus efficacement possible les spécificités de chacune des filières et de consolider une première vision d'ensemble : ruminants, viandes blanches, grandes cultures, viticulture et production cidricole, productions végétales spécialisées, fruits et légumes, pêche et aquaculture. Chaque groupe est animé par un ou des référents. Au total ce sont plus de 250 professionnels qui sont mobilisés sur quelques semaines : les présidents et vice-présidents des conseils spécialisés de FAM, les principales interprofessions, ainsi que des représentants de tous les maillons de la chaîne de valeur, les instituts techniques et la recherche (INRAE).



LE MOT DE LUDOVIC SPIERS

# La reconquête de notre alimentation

Que veulent manger les français, veulent-ils que leur nourriture soit leur meilleure médecine ? Veulent-ils manger ce qui est produit près de chez eux, selon des normes ou cahiers des charges déterminés et contrôlés par les pouvoirs publics ? Veulent-ils manger ce qu'ils peuvent s'acheter, en fonction de leur pouvoir d'achat ? Veulent-ils manger ce qui leur est proposé, quelles que soient la provenance et les conditions de production des matières premières agricoles et des produits ?

Ce sont à ces questions paradoxales et fondamentales que l'exercice des conférences de souveraineté prétend répondre. Qu'est-ce que l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la transformation agroalimentaire française doivent produire pour remplir leur fonction première, nourrir la population et répondre à ses attentes ? Qu'est-ce que le secteur de la restauration collective et les enseignes de la grande distribution veulent proposer aux Français ? Ces dernières années, nos importations de produits agroalimentaires ont fortement progressé au point que notre balance commerciale soit déficitaire en 2025 : aurions-nous perdu toute notre compétitivité, aussi bien au stade de la production qu'à celui de la transformation ? Dans un monde instable, il serait illusoire voire dangereux de vouloir déléguer la fonction nourricière de l'appareil productif français à d'autres. Nos dépendances sont déjà suffisamment nombreuses !

Il y a urgence à réconcilier les français avec la production de leur nourriture, c'est-à-dire leur agriculture et leur système agroalimentaire. Alors que la France est le premier pays producteur de denrées agricoles en Europe, nous ne pouvons continuer à importer autant de nourriture dont nous avons besoin.

Il faut donc tout d'abord recréer le lien, que l'on croyait séculaire, entre les Français et leur alimentation et ceux qui la produisent, nos agriculteurs, pêcheurs, aquaculteurs. Grâce à eux, les activités de production apportent une contribution positive à la société que ce soient en termes de services écosystémiques, de vitalité, de préservation de l'environnement, d'embellissement de nos villes ou de l'attractivité dans les territoires tout en façonnant nos paysages.

Nos produits alimentaires doivent retrouver leur place dans l'assiette de tous les jours des français et donc reconquérir l'entrée et le « cœur de gamme » qui est aujourd'hui en grande partie importée. Nous devons naturellement toujours produire notre poulet du dimanche mais également nos filets de poulet servis en restauration, publique comme privée.

Oui, pour manger, il faut produire, cultiver, élever, collecter, stocker, transformer, distribuer. De façon raisonnée, régulière, intelligente.

Et sur ces points, nous pourrions être les champions ! Nous avons beaucoup d'atouts face à nos concurrents européens ou plus éloignés. A condition d'avoir les mêmes règles qu'eux et d'être sur la même ligne de départ que nos voisins, membres d'un même marché européen, bref nous devons donc avoir les mêmes exigences en termes de conditions de production.



Arrêtons-là un doute ! Il n'est pas question de revenir en arrière sur les avancées fondamentales que notre pays a pu amener sur ces sujets en matière de transition écologique, d'adaptation au changement climatique ou de sécurité des aliments.

Il est seulement question de produire mieux, plus et autrement au service de nos concitoyens et des citoyens du monde. Et nous pouvons le faire comme les ambitions qui suivent le démontrent.

Nous consommons de plus en plus d'œufs et de produits volaillers ? Produisons-les, aux normes européennes, plutôt que de les importer, sans nos normes.

Nous consommons de plus en plus de plus de pâtes ou des pommes de terre transformées ? Produisons-les, aux normes européennes plutôt que de les importer, sans nos normes.

Nous consommons de plus en plus de plus de tomates ou de produits laitiers ? Produisons-les, aux normes européennes, plutôt que de les importer, sans nos normes.

Loin de vouloir imposer nos choix de consommation aux autres, nous voulons juste donner à tous le choix d'une consommation variée, provenant de différents modèles de production issus de l'agriculture biologique ou conventionnelle, de la pêche et de l'aquaculture durable et saine qui assure aussi un juste revenu à nos agriculteurs producteurs.

Nous avons les moyens de réussir, à nous de mettre en commun nos forces et de jouer collectif.

Fruits d'une vingtaine de réunions entre décembre 2025 et février 2026, c'est ce travail qui est ici restitué avec les principaux objectifs pris par ces filières au niveau national avant d'entamer la phase territoriale.

**Ludovic Spiers**, coordinateur général des Conférences de la souveraineté alimentaire, ancien directeur général du groupe Agrial



Les synthèses des groupes sectoriels seront téléchargeables sur le site du ministère : [agriculture.gouv.fr](https://agriculture.gouv.fr)

Les fiches présentées ci-après sont des extraits de ces synthèses et ont pour objectif notamment de présenter les trajectoires retenues dans les groupes sectoriels, elles ne sont donc pas exhaustives et ne reflètent pas l'intégralité du travail des groupes de travail.



# Les contributions du groupe Viandes blanches

## LE MOT DE LA RÉFÉRENTE

« Le groupe sectoriel viandes blanches assume une souveraineté conquérante : gagner en efficacité et en compétitivité, simplifier et accélérer les procédures, moderniser les outils de production et de transformation, sécuriser l'export et regagner des parts de marché. Reconquérir la production et la transformation en France, pour les consommateurs d'ici et d'ailleurs, tout en innovant et en préservant les ressources face au changement climatique. Reconquête est le mot d'ordre. Accélérer les projets, c'est revitaliser la France des territoires. Les élus régionaux y sont prêts et les conférences territoriales donneront corps à cette ambition collective. »

**Christiane Lambert**, présidente de la Fédération des entreprises françaises de charcuterie traiteur (FICT)



## Le secteur en quelques chiffres

La volaille de chair (14 000 élevages et 200 abattoirs) et le porc (8 100 élevages et 30 abattoirs) sont les deux viandes les plus consommées en France, chacune avec près de 32 kg par habitant et par an. Les français consomment également chaque année l'équivalent de 16 Md d'œufs produits par 3 000 éleveurs. La France compte 3 500 éleveurs de palmipèdes gras et 600 élevages de lapin. En amont, les secteurs de la génétique animale et de l'alimentation animale sont essentiels, avec plus de 12 millions de tonnes d'aliments composés fabriqués chaque année pour les filières des viandes blanches.

## Diagnostic de la situation actuelle

Le niveau de souveraineté demeure globalement satisfaisant pour 4 des 5 filières viandes blanches, qui restent proches de l'autosuffisance. Une exception notable concerne toutefois le poulet de chair, pour lequel les imports représentent plus de 50 % de la consommation nationale notamment de pièces issues de poulets lourds. Toutefois, la tendance générale est à une dégradation progressive, liée à un effet de ciseau entre des débouchés en hausse durablement (+ 2 %/an) et une production qui stagne (voire recule pour certaines filières) à cause d'un déficit de compétitivité face aux concurrents étrangers.

### LES CHIFFRES CLÉS

**14 000**

élevages  
de volaille de chair

**8 100**

élevages de porcs

**3<sup>e</sup>**

producteur  
européen de  
viande porcine

**3<sup>e</sup>**

producteur  
européen de  
viande de volailles



## Trajectoire retenue à 10 ans en termes de production et de transformation pour les 5 filières

Installation ou reprise d'environ 500 élevages/an. Les capacités d'abattage, découpe, transformation, conditionnement mais aussi de génétique et alimentation animale seront calibrées en conséquence par les industriels. Investissement total amont et aval de 10 à 15 milliards d'euros sur 10 ans.

- **Volaille de chair** : reconquête des parts de marché français en poulets (production : +4,8%/an) pour réduire significativement les importations et répondre à la hausse de la demande (+ 220 nouveaux poulaillers standard/an, + 330 000 m<sup>2</sup>/an). La croissance est estimée +1,4%/an en Label rouge (+60 poulaillers LR/an, + 24 000 m<sup>2</sup>/an).
- **Œuf** : augmentation de la production avec construction de + 70 poulaillers/an.
- **Porc** : retrouver l'autosuffisance par l'installation ou la reprise de 100 élevages/an pour réduire la dépendance aux importations de pièces de découpe.
- **Lapin** : préserver l'autosuffisance en viande de lapin et maintenir un solde commercial excédentaire. Création ou reprise de 30 élevages/an rénovés pour des élevages alternatifs à la cage standard.
- **Palmipède gras** : pérenniser la filière foie gras avec 55 créations de bâtiments/an.

**Les principaux défis à relever** sont le renouvellement des générations et une meilleure rentabilité en élevage et en industries de la viande pour pérenniser les outils, l'acceptabilité sociale pour la mise en place des bâtiments d'élevage et la soutenabilité de tous maillons des 5 filières. L'intensification des risques sanitaires, notamment liée à l'introduction de maladies animales majeures (Influenza aviaire hautement pathogène, peste porcine africaine...), constitue un enjeu stratégique pour la maîtrise de la biosécurité et la pérennité de la production. La dépendance aux protéines et additifs importés, conjuguée aux aléas climatiques et géopolitiques, expose les éleveurs à des risques de volatilité des coûts et de fragilisation des approvisionnements, soulignant le rôle stratégique de l'industrie de l'alimentation animale.

Le secteur viandes blanches, très structuré en filières dynamiques, présente de nombreux atouts pour atteindre ses objectifs, notamment de pouvoir s'appuyer sur une consommation porteuse au niveau français et mondial, un rendement carcasse optimisé et donc une faible empreinte carbone, une forte capacité d'adaptation, mais également la disponibilité en céréales françaises. Toutefois, la dépendance aux protéines végétales importées devra être réduite.

Si les attentes sociétales en matière de bien-être animal et d'empreinte environnementale s'affirment, elles ne se traduisent pas suffisamment dans les actes d'achat, ce qui appelle des trajectoires de transition à la fois pragmatiques, économiquement soutenables et créatrices de valeur.

Par exemple, les filières sont pleinement engagées dans l'approche One Health - Une seule santé avec notamment une réduction significative de l'usage des antibiotiques. La richesse de la biodiversité domestique, incluant espèces élevées (poulet, dinde, canard, pintade, pigeon, caille, lapin), races locales et lignées génétiques est un atout stratégique majeur. La préservation de la diversité des systèmes de production et des filières de valorisation, y compris sous signes de qualité (Bio, AOP, IGP, Label Rouge), est un levier de résilience.



## Les 3 projets prioritaires issus des travaux

**1. Produire plus pour répondre à l'augmentation de la demande des marchés est une condition indispensable :** sans outil de production et de transformation adaptés et compétitifs, la France importera toujours plus ce qu'elle ne produira plus.

- Construire des élevages modernes, innovants et résilients face au changement climatique et adapter la réglementation environnementale aux réalités de l'élevage.
- Moderniser/créer les outils industriels abattage / découpe / transformation / conditionnement / génétique / nutrition.
- Simplifier les autorisations administratives, pour une obtention en 1 an, mobiliser administrations & élus locaux en rappelant également le rôle clé de l'élevage dans la vitalité des territoires ruraux.
- Mobiliser le Fonds Souverain agricole en régions pour financer modernisations et transitions alimentaires.

**2. Communiquer sur les externalités positives de l'élevage durable et sur les bénéfices de l'alimentation/santé** des produits d'origine animale sur la base de données scientifiques

- Informer sur l'origine France pour valoriser les avantages comparatifs (logo APAF).
- Ouvrir les élevages et les entreprises au public : communication pédagogique, factuelle et incarnée.
- Faire des élus locaux des relais et des médiateurs des projets agricoles et des industries de transformation.

**3. Exporter :** simplifier, sécuriser, conquérir

- Accélérer les procédures : dématérialisation (Expadon2) et régionalisation de la certification sanitaire.
- Sécuriser et diversifier les marchés à l'export en renforçant la diplomatie sanitaire (task force export).
- Renforcement des infrastructures logistiques et de transport.



# Les contributions du groupe Fruits et légumes



## LE MOT DU RÉFÉRENT

« L'ambition est de retrouver de la compétitivité pour garantir la sécurité alimentaire sur notre territoire et d'implanter de nouveaux outils de transformation et conditionnement en frais comme en transformé sous condition d'un accès rapide et simplifié à leur mise en place : un seul marché, une seule règle. »

**Laurent Grandin**, président du comité européen des interprofessions fruits et légumes (ex-président d'Interfel)



## Le secteur en quelques chiffres

La filière fruits et légumes frais réunit 75 000 entreprises de l'amont à l'aval (dont plus de 27 000 exploitations légumières et 19 500 exploitations fruitières), 5,7 Mt avec une production d'environ 5,8 Mt en légumes frais (hors pomme de terre) et près de 3 Mt de fruits frais (FAM 2023 et Agreste 2024) destinée au marché du frais (5,3 Mt de produits introduits ou importés). Environ 29 % des légumes et 22 % des fruits sont destinés à la transformation (FAM 2024). En 2024, en France, la production de pommes de terre (pour la consommation, les plants ou la féculerie) a atteint 9,1 Mt en 2024 (Agreste). La France est le 3<sup>e</sup> producteur européen en volume de légumes frais, derrière l'Espagne et l'Italie, et le 5<sup>e</sup> producteur européen en volume de fruits frais (FAM 2023 et Agreste 2024).

Des conditions pédoclimatiques très favorables permettent la culture d'une soixantaine d'espèces destinées à la transformation (légumes de plein champ, arboriculture dédiée ou double fin, champignons). Chaque année, 2 millions de tonnes de fruits et légumes produits en France sont livrés aux usines pour être transformés. Les 230 unités de transformation, implantées au cœur des bassins de production, génèrent un chiffre d'affaires de 5,5 milliards d'€.

La France est le 2<sup>e</sup> pays producteur de l'UE de pommes de terre de consommation avec 6,9 millions de tonnes/an.

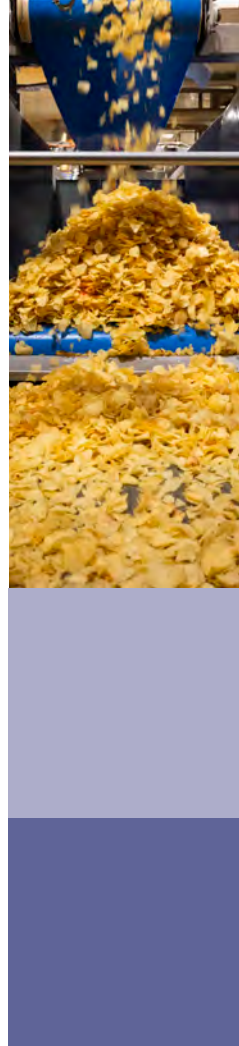
### LES CHIFFRES CLÉS

**27 000**  
exploitations  
légumières

**19 500**  
exploitations  
fruitières

**3<sup>e</sup>**  
producteur  
européen en  
volume de légumes  
frais

**2<sup>e</sup>**  
producteur  
européen de  
pommes de terre  
de consommation  
avec **6,9 Mt/an**



## Diagnostic de la situation actuelle

Malgré une capacité de production importante au sein du marché européen, le taux d'auto-apvisionnement français reste faible en F&L frais (hors pdt), à 54 % (en moyenne 2021-2023) et 67 % en excluant la banane, les agrumes et les fruits exotiques.

La balance commerciale des fruits et légumes transformés demeure structurellement déficitaire à -1,56 Md€ (2024), mais fortement variable selon les filières.

Ainsi les filières ne sont pas autosuffisantes pour les fruits tempérés et légumes frais hors pommes de terre et surtout pour les fruits tropicaux.

La filière pommes de terre est autosuffisante et même exportatrice (ratio production/consommation de 124 % moyenne 2022-24).

## Trajectoire retenue à 10 ans en termes de production et de transformation

- **Fruits et légumes frais et transformés** : gagner 5 points de souveraineté à l'horizon 2030 et engager une dynamique pour atteindre +10 points à l'horizon 2035.
- **Plus spécifiquement pour les pommes de terre** : progression de la consommation nationale hors domicile sous forme transformée (produits surgelés, chips, purée) et augmentation de la demande en pommes de terre transformées : 0,7 à 1,2 millions de tonnes de pommes de terre (0,2 marché intérieur et 0,5 à 1 M export), sans augmentation de surface.

### Les 4 axes du Plan de souveraineté pour la filière Fruits et Légumes (PSFL) de mars 2023

**AXE A** : Protection des cultures  
fruitières et légumières

**AXE B** : Compétitivité, investissements  
et innovation en faveur d'une  
production de fruits et légumes  
durable, décarbonée et résiliente

**AXE C** : Recherche, innovation,  
expérimentation et formation

**AXE D** : Dynamisation de la  
consommation de fruits et légumes  
dans le modèle alimentaire

## Les 3 projets prioritaires issus des travaux

### 1. Promouvoir la consommation de fruits et légumes par l'information et l'éducation du consommateur

- Promotion générique pour faire connaître les intérêts nutritionnels des fruits et légumes, enjeu de santé publique.
- Éducation alimentaire, campagnes pédagogiques.

### 2. Sécuriser la production et la transformation de fruits et légumes : urgence d'investir

- Soutien aux investissements en agroéquipement et à la recherche pour s'adapter au changement climatique.
- Compétitivité industrielle : soutenir la modernisation et la décarbonation des outils.
- Faciliter l'installation de nouvelles unités « industrielles » (conditionnement, fraîche découpe, 5<sup>e</sup> gamme et transformé) sur le territoire national car distorsion de compétitivité avec nos voisins EU ou nos compétiteurs plus lointains.
- Accompagner l'installation des logements pour les travailleurs saisonniers.

### 3. Soutenir l'export des fruits et légumes

- Renforcer les accompagnements et simplifier l'écosystème entourant l'export : BPI France, Régions, FAM, Business France, CNPA, Medef International, CCI Internationale, Services économiques... pour favoriser le développement des marchés.
- Renforcer les mécanismes d'assurance-crédit pour permettre aux PME/ETI d'engager les premiers courants d'affaires.





# Les contributions du groupe Grandes cultures

## LE MOT DU RÉFÉRENT

« La ferme France et ses producteurs entrepreneurs, son industrie alimentaire et non alimentaire sans oublier la filière des semences et l'export sont prêts à investir et à innover afin de relever le défi de la croissance et du rayonnement à l'international du « made in France ». Donnons aux filières les moyens de leurs ambitions. »

**Christoph Büren**, président de Vivescia



## Le secteur en quelques chiffres

La France est le premier pays producteur de blé et de maïs en Europe. Les principales filières de première transformation permettent de produire 19,5 Mt d'alimentation animale dans 287 usines, 4,5 Mt de sucre dans 20 sucreries, 3,9 Mt de farine dans 386 moulins, mais aussi 3 Mt d'amidon, 2,5 Mt d'huile et 3,1 Mt de tourteaux, 1,5 Mt de malt (dont 1,25 à l'export), de l'éthanol, des semoules, des pâtes, etc.

Plus de 200 000 entreprises agricoles produisent 35 Mt de blé tendre, 13 Mt de maïs, 12 Mt d'orge, 1,3 Mt de blé dur, ainsi que du colza (4,3 Mt), tournesol (2,1 Mt), pois (0,7 Mt) et soja (0,4 Mt), luzerne, betterave (30,6 Mt), chanvre, lin et féculé.

## Diagnostic de la situation actuelle

Les matières premières agricoles nombreuses et variées sont produites pour l'alimentation après première et/ou deuxième transformation (ex : blé tendre en farine puis en pain, pâtes, viennoiseries...), ainsi que pour des productions non alimentaires très variées (biodiésel, éthanol...) et ce tant pour le marché national qu'à l'exportation. Les filières de grandes cultures restent globalement exportatrices avec des taux d'autoapprovisionnement largement supérieurs à 100% : blé tendre (182%), orge (220%), sucre (160%) par exemple.

Toutefois, l'ensemble des filières de grandes cultures connaît au niveau de chacun de ses maillons un déficit de compétitivité intra-européen. Ce déficit de compétitivité est dû à la surréglementation, le coût de la main-d'œuvre et de l'énergie et à des freins à la mise en place de l'innovation. Le changement climatique a des conséquences sur les niveaux de production agricole. Certaines cultures présentent un potentiel d'augmentation de rendement (orge de printemps, d'automne, pois d'hiver et soja) et d'autres à l'inverse un potentiel de baisse. L'innovation en matière variétale (classique ou NBT) mais aussi en matière d'irrigation pourra compenser cette évolution du climat.

### LES CHIFFRES CLÉS

# 45 %

de la surface agricole française est consacrée aux grandes cultures

# 1<sup>er</sup>

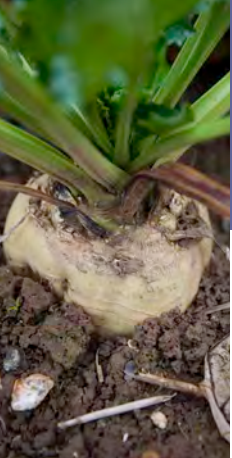
pays producteur de blé, maïs, colza, tournesol, lin oléagineux et sucre en Europe

# 200 000

agriculteurs entrepreneurs

# 70 Mt

transformées dans les usines françaises



## Trajectoire retenue à 10 ans en termes de production et de transformation

- Redevenir exportateur net de farine en remplaçant par exemple une partie des importations de farines en sachet en provenance d'Allemagne par des produits français.
- Remplacer une partie de la consommation de pâtes importées d'Italie où elles sont fabriquées avec du blé dur français par des pâtes fabriquées en France avec du blé dur français. Reconquête de 1% de part de marché par an.
- Poursuivre le développement des filières de protéines végétales et de textiles ainsi que le développement de toutes les utilisations non alimentaires.
- Accompagner la demande croissante d'aliment du bétail de la part des filières de poulet de chair, d'œufs et de viande bovine (environ 1 Mt, soit 150 000 ha).
- Accompagner les développements de toutes les filières industrielles des ingrédients alimentaires et des très nombreux usages non alimentaires.

L'amont des filières de grandes cultures doit relever de nombreux défis afin de rester ou de redevenir compétitif. L'augmentation du coût des charges d'approvisionnement (engrais, mécanisation), l'absence d'accès à de nombreux moyens de production autorisés dans d'autres pays y compris européens, les conséquences du changement climatique, les évolutions du cadre réglementaire européen sans oublier l'adaptation et la modernisation du réseau logistique et du tissu industriel de la première transformation sont les priorités à travailler.

Pour cela, les atouts des filières restent nombreux. Le climat et des sols favorables, associés à la grande technicité des agriculteurs, s'ils sont associés à un plus rapide accès à l'innovation française ou internationale seront des avantages comparatifs certains. De plus, le positionnement géographique de la France au centre d'un grand bassin de consommateurs européens et le « made in France » sont des atouts dont il faut profiter.

L'Inrae, institut reconnu de tous, sera un allié de la reconquête en se rapprochant des filières et en travaillant sur les besoins futurs tant en volume qu'en caractéristiques techniques mais aussi en innovant les processus industriels.

En définitive grâce à une vision française de long terme et partagée de façon large, vision associée à une indispensable compétitivité retrouvée, les filières de transformation pourront investir afin de créer de la valeur ajoutée pour la France.



## Les 3 projets prioritaires issus des travaux

### **1. Augmenter la production de farine en sachet et remplacer une partie des importations par de la production nationale**

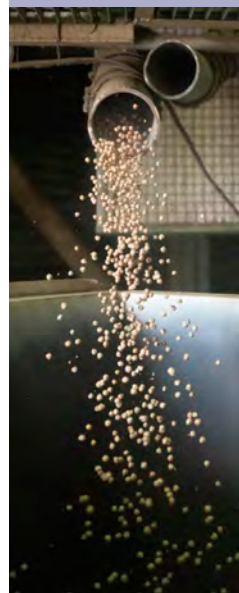
- Facilitation et simplification des investissements capacitaires et de modernisation industrielle.
- Alignement du prix de l'électricité par rapport à l'Allemagne.
- Modernisation de la chaîne logistique des grains entre les producteurs et les meuniers.

### **2. Créer de la valeur dans une filière pâtes françaises, produites en France avec du blé dur français**

- Soutien à la sélection variétale.
- Soutien de la grande distribution pour la mise en avant de ces pâtes 100 % françaises.
- Informer sur l'origine des produits pour valoriser les avantages comparatifs liés à l'origine France (compétitivité hors prix) et favoriser la transparence, y compris afficher l'origine des produits de 1<sup>ère</sup> transformation et des principaux ingrédients pour la 2<sup>e</sup> transformation.
- Simplifier la réglementation pour les investissements industriels.

### **3. Développer la production de cultures à fortes teneurs en protéines, notamment pour l'alimentation animale**

- Augmenter la production et la transformation en France.
- Contractualisation et valorisation de l'origine France.
- Axer la R&D sur la production et la performance des cultures de rente.



# Les contributions du groupe Ruminants

## LE MOT DU RÉFÉRENT

« Notre ambition est que les filières ruminants Françaises restent des piliers de notre souveraineté alimentaire. La réussite de cette ambition repose sur deux leviers essentiels : un meilleur partage de la valeur pour redonner des capacités d'investissement, et un engagement collectif fort, du citoyen jusqu'au plus haut niveau de l'État. Le volontarisme affirmé par tous les professionnels pendant ces travaux doit maintenant irriguer toute la société, en commençant par les jeunes générations, qui sont nos éleveurs, nos travailleurs, nos entrepreneurs et nos consommateurs de demain. »

**Damien Lacombe**, ex-président de Sodiaal



## Le secteur en quelques chiffres

Avec près de 122 000 élevages bovins, 30 000 élevages ovins et 10 000 élevages caprins, la France est un grand pays d'élevage ruminant. Nous sommes au 1<sup>er</sup> rang européen de production en viande bovine (1,3 Mtec) et de lait de chèvre (700 M litres de lait), 2<sup>e</sup> en lait de vache (23,5 Md de litres de lait) et 2<sup>e</sup> producteur de viande ovine. Ruminants : 16,8 M de bovins, 6,6 M d'ovins et 1,3 M de caprins.

## Diagnostic de la situation actuelle

Les filières élevages ruminant sont globalement proches de l'autosuffisance (viande bovine, lait de chèvre) ou plus qu'autosuffisantes (lait de vache : 108 % en 2025 contre 115 % en 2015, lait de brebis : 105 %), à l'exception notable de la viande ovine pour laquelle la production domestique ne couvre que la moitié des besoins. Mais à long terme, si la tendance actuelle n'est pas enrayée, la perspective est une franche dégradation de la production primaire par diminution du cheptel (décapitalisation).

Pour la viande bovine, on observe une importance croissante du circuit de la restauration hors domicile dans lequel la viande importée est plus présente (55 %), et une tendance de consommation qui évolue vers plus de produits hachés, pour lesquels le facteur prix est plus déterminant et les facteurs qualitatifs (race bovine, allaitant vs laitier, signes de qualité) moins faciles à valoriser que pour le « piécé ». Pour les produits laitiers bovins, la transformation française est très bien placée pour les Produits de Grande Consommation (PGC) avec une très grande diversité de produits et un forte

### LES CHIFFRES CLÉS

**122 000**  
élevages bovins

**30 000**  
élevages ovins

**10 000**  
élevages caprins

**1<sup>er</sup>**  
rang européen  
de production en  
viande bovine  
**1,3 Mtec**

capacité d'innovation marketing, mais elle est moins présente sur entrée et cœurs de gamme. La France demeure depuis 2017 déficitaire en beurre (78% d'autosuffisance) et en retrait sur le segment des fromages ingrédients, pourtant le plus dynamique, ce qui se traduit par des importations croissantes (uniquement européenne) sur certains segments comme la mozzarella, les fromages râpés ou le cheddar.

## Trajectoire retenue à 10 ans en termes de production et de transformation

- **Toutes filières** : développer la contractualisation et création de valeur qui permette à chaque maillon d'investir.
- **Viande bovine** : les 2 axes de stabilisation du cheptel et de renforcement de l'engraissement sont indissociables et à activer de façon simultanée, pour atteindre +20 000 tec de viande bovine en 2030 par rapport à 2024 et +200 000 ha de surfaces en herbe en 2030/2024. Rationaliser le parc d'abattoir et ateliers d'engraissement de manière à être en adéquation avec les marchés et maintenir une compétitivité.
- **Viande ovine** : La feuille de route est de regagner 1 million d'agneaux produits chaque année grâce à l'accompagnement et le conseil technique (mis en place du Contrat de Progrès).
- **Lait de vache** : Objectif de 24 milliards de litres. Inciter à produire plus de matière grasse laitière, reconquérir le cœur/entrée de gammes, développer les fromages ingrédients et coproduits.
- **Lait de brebis** : Garantir la ressource laitière grâce au renouvellement des générations et développer progressivement la production en fonction de la consommation. Objectif : 330 à 340 millions de litres.
- **Lait de chèvre** : installer d'ici 10 ans 500~600 exploitations, pour accompagner le renouvellement des générations et couvrir les volumes additionnels prévus. Pour la transformation, favoriser l'innovation et soutenir l'investissement des entreprises laitières, notamment dans le cadre de France 2030.

**Les principaux défis à relever** sont la création de valeur et sa bonne répartition, l'adaptation au changement climatique qui pourrait modifier la répartition de l'élevage de ruminants sur le territoire, la capacité à faciliter la réalisation des projets au regard des réglementations s'appliquant aux bâtiments d'élevage, le renouvellement des générations d'éleveurs et d'éleveuses et une meilleure communication sur la provenance des produits et ingrédients.

Pour cela, les filières ruminants pourront s'appuyer sur leurs atouts, notamment la résilience permise par la diversité des systèmes de production et des filières/produits de valorisation (y compris BIO, AOP, Label Rouge...), les complémentarités entre lait et viande, la valorisation de l'herbe et la contribution au maintien de la biodiversité, une génétique de pointe, la structuration du secteur professionnel et la puissance de la recherche (publique et privée). De plus, la demande mondiale pour la viande et les produits laitiers est en constante augmentation et devrait rester dans cette tendance dans les 10 ans à venir.



## Les 4 projets prioritaires issus des travaux

### 1. Augmenter la valeur créée par la filière laitière bovine :

- Moderniser les élevages (robotisation) et augmenter la productivité pour revenir à 24 Mds de litres de lait collectés.
- Produire une partie de la matière grasse importée.
- Reconquérir le cœur / entré de gamme, développer les fromages ingrédients et coproduits.
- Renforcement d'EGalim, valorisation des aménités positives (prairies, vitalité des territoires ruraux, paysages, patrimoine zoogénétique), valorisation de la provenance France y compris des ingrédients, valorisation des transitions environnementales.

### 2. Développer l'engraissement des bovins, sans diminuer l'export d'animaux vifs

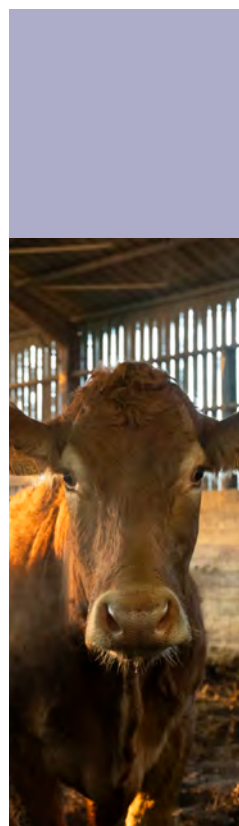
- Amener l'engraissement à + 20 000 tec par rapport à 2023/2024, soit 50 000 broutards et 20 000 veaux/an.
- Accompagnement financier de l'installation (bâtiment, cheptel, caution, taux bonifié).
- Rémunération des éleveurs garantie par la contractualisation par bande.
- Rationaliser le parc des abattoirs.

### 3. Accompagner les filières petits ruminants avec plus de conseil technique

- +1 Millions d'agneaux supplémentaires par an d'ici 2028.
- Maintenir le cheptel laitier brebis et favoriser le renouvellement des générations.
- Mise en place du « contrat de progrès ».
- Agir sur le dernier quartile des producteurs pour réduire les écarts de résultats.

### 4. Assurer le renouvellement des générations pour pérenniser la filière laitière caprine

- Garantir un partage équitable de la valeur entre ses acteurs pour renforcer l'attractivité de la filière.
- Mettre en place des outils de financement adaptés pour les installations et modernisations des exploitations.
- Favoriser l'innovation et soutenir l'investissement des entreprises laitières.



# Les contributions du groupe sectoriel Vitivinicole et Cidricole

## LE MOT DU RÉFÉRENT

« Nos compétences, l'excellence de nos savoir-faire et l'énergie collective nous permettrons, j'en suis convaincu, de relever ce défi : le retour durable de la compétitivité et la fierté de notre profession à élaborer un produit indissociable de l'identité française ».

**Bernard Angelras**, président de l'Institut français de la vigne et du vin (IFV)



## Le secteur en quelques chiffres

Le vin représente une valeur forte des symboles de la culture française. Il reste un des fers de lance de l'agroalimentaire de la France, que ce soit sur le plan national mais aussi et surtout international avec une balance commerciale française excédentaire de 12,1 milliards d'euros en 2025 pour les vins et les spiritueux. La production vitivinicole française, 2<sup>e</sup> pays producteur mondial, reste majoritairement sous signe de qualité - 95 % de la production est sous AOP ou IGP, avec 59 000 exploitations viticoles produisant près de 4,8 Md de litres sur 790 000 ha de vignes. La viticulture représente 18 % du chiffre d'affaires de l'agriculture française pour seulement 3 % de la surface agricole. Les vignobles français, présents dans plus de 88 départements jouent un rôle important dans l'aménagement du territoire, l'économie locale et le tourisme.

La filière cidricole récolte en moyenne 250 000 tonnes de fruit par an, dans un verger qui est à 35 % en agriculture biologique, pour produire environ 82 Ml de cidre et 45 Ml de jus de pomme.

## Diagnostic de la situation actuelle

Malgré ce positionnement fort, on assiste sur le plan économique et ce depuis plusieurs décennies, à une baisse régulière de la consommation des vins dans la société française. Jusqu'à la fin des années 2010, cette baisse était compensée par une augmentation des exportations du fait d'un dynamisme très fort dans

### LES CHIFFRES CLÉS

**2<sup>e</sup>**  
producteur  
vitivinicole mondial

**95%**  
de la production  
est sous AOP ou IGP

Filière cidricole :  
**250 000**  
tonnes de fruits  
récoltés par an

les échanges internationaux. Cependant depuis quelques années, ce dynamisme s'essouffle et la filière vin française se retrouve confrontée au-delà des crises sanitaires et environnementales à une crise économique majeure qui va nécessiter de profondes adaptations sur le plan structurel.

## Trajectoire retenue à 10 ans en termes de production et de transformation

- **Sur le marché national**, au regard de l'évolution démographique française, la consommation française de vin pourrait potentiellement baisser de 5 à 6 millions d'hectolitres d'ici 2035.
- **Au niveau international**, les données de l'OIV montrent que la consommation de vins dans le monde semble enregistrer un essoufflement depuis quelques années.
- **A l'amont**, les rendements moyens sont en baisse, avec 54 hl/ha en 2020-2024 contre 59 hl/ha en 2000-2004, ainsi que la surface du vignoble avec des surfaces arrachées pouvant s'accumuler pour approcher un total de 100 000 ha sur une décennie.

Ainsi, **les principaux défis à relever** pour la filière sont l'adaptation aux évolutions de la demande, la création de valeur et sa bonne répartition dans la filière, l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques climatiques et sanitaires.

Pour cela la filière pourra s'appuyer sur ses atouts, notamment l'image culturelle et patrimoniale du vin ainsi que la structuration de son outil de production et de commercialisation afin d'engager un nouvel élan permettant de dépasser ses défis techniques et économiques.

## Les 4 actions prioritaires issus des travaux pour la filière viticole

### 1. Adapter l'offre à la demande

- Développer des segments de produits complémentaires aux AOP / IGP (vins de France, vins aromatisés, autres produits innovants, etc.).
- Intégrer la demande des marchés dans la gestion du potentiel de production.
- Développer une contractualisation pluriannuelle et équilibrée.
- Poursuivre les chantiers de simplification administrative.
- Éviter les surtranspositions et améliorer la lisibilité réglementaire.



## 2. Innover

- Consolider la stratégie développée dans le Plan national durabilité du vignoble et développer l'innovation variétale pour accompagner la restructuration du vignoble.
- Consolider et déployer la stratégie développée dans VITILIENCE, projets partagés sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.
- Développer une stratégie filière « industrielle » en lien avec le secteur des distilleries basée sur des vignobles dédiés.
- Accélérer la recherche et développement pour une protection durable assurant la compétitivité des vignobles.

## 3. et 4. Relancer et exporter

- Consolidation des outils de suivi et connaissance des marchés export.
- Renforcement des moyens sur la promotion et les actions en faveur de l'œnotourisme.
- Mise en œuvre de la stratégie CAP Vins et adaptation du PSN vitivinicole.
- Renforcer les moyens/ressources des pouvoirs publics (notamment des conseillers agricoles en Ambassade, ainsi que des RP France à Bruxelles et à Genève) afin d'accroître la capacité d'action et d'influence de la France sur les dossiers internationaux impactant les filières agricoles françaises.
- Ouverture de nouveaux marchés – Accords de libre échanges.



## Les actions prioritaires de la filière cidricole

- Communication et promotion des produits cidricoles.
- Poursuite de projets de R&D (transition environnementale, innovation, diversification, qualité et compétitivité).
- Intégration du cidre dans la Valeur de la production commercialisée pour le soutien aux organisations de producteurs.

# Les contributions du groupe Productions végétales spécialisées

## LE MOT DU RÉFÉRENT

« Ces petites filières (lin, houblon, olive, miel, horticulture, plantes aromatiques et médicinales, pépinières) sont un peu les orphelines de la politique agricole : retard dans la recherche variétale, dans les solutions de biocontrôle, multiplication des impasses techniques, faible structuration économique malgré une solide activité syndicale et professionnelle. Toutes les filières, bardées d'optimisme et de vitalité sont prêtes à augmenter leurs surfaces, si l'étau et la pression réglementaire diminue enfin. Surtout, les filières se sont toutes déclarées favorables à une forme innovante de structuration économique : des opérateurs d'augmentation de surfaces cultivées, filière par filière, organisant celles-ci de façon coopérative, intégrant l'amont et l'aval, capables de financer les nouveaux investissements nécessaires à la relance des productions « Made in France », capables de cofinancer la recherche publique-privée sur les besoins de la filière et de ses productions.

**Arnaud Montebourg**, ancien ministre et président de la Compagnie des amandes



## Le secteur en quelques chiffres

Ce secteur regroupe des filières très diversifiées : horticulture, plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM), houblon, lin, olive, produits de la ruche. En France, 2 740 horticulteurs produisent arbres, arbustes, plantes en pots et fleurs coupées pour un chiffre d'affaires de plus de 1,8 Md€/an. Les 6 888 exploitations de la filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales cultivent ou cueillent plus de 300 espèces, pour des usages extrêmement variés en alimentation, médecine, cosmétique, etc.

Le houblon est cultivé par 220 exploitations et à destination quasi exclusive du secteur de la bière.

La France est un grand producteur de fibres de lin, 60 % de la production mondiale, avec 170 000 t/an réalisées par 11 300 exploitations et 27 entreprises de teillage. Avec 6 600 t d'huile et 900 t d'olives de table, la filière oléicole française demeure modeste, tournée vers les huiles de qualité, souvent en AOP. Enfin, 68 600 apiculteurs dont 5 900 professionnels produisent 21 500 t de miel, 3 400 t de gelée royale, 117 t de pollen et propolis (2024).

### LES CHIFFRES CLÉS

**2 740**

horticulteurs

**1,8**

milliards d'euros de  
chiffre d'affaire

**6 888**

exploitations de  
plantes à parfum,  
aromatiques et  
médicinales

## Diagnostic de la situation actuelle

Ces filières très variées se caractérisent par des débouchés non alimentaires très importants (huiles essentielles, plantes ornementales...), un poids élevé de la production biologiques relativement aux autres (39% en houblon, 28% en PPAM, 12% en miel), un lien fréquent et important aux paysages, au tourisme et à la fourniture de services écosystémiques (pollinisation, solution pour la gestion de l'eau), bénéficiant ainsi d'une image favorable à la création de valeur immatérielle.

Les situations quant à la souveraineté sont très contrastées. Certaines sont très exportatrice pour les parfums, cosmétiques et produits d'entretien (balance commerciale FR : +17 Md€) et le lin (la production française de lin représente plus de 60% de la production mondiale), alors que d'autres sont déficitaires, avec des ratio production/consommation faibles notamment en fleurs coupées (15% en 2025), en houblon (25% en 2025), en miel (49% sur la moyenne 2022-2024), en huile d'olive (5% sur la moyenne 2022-2024).

## Trajectoire retenue à 10 ans en termes de production et de transformation

- **Horticulture** : 3 produits ont été identifiés comme prioritaires pour viser une augmentation des volumes produits : la pépinière, les jeunes plants et les fleurs coupées avec la publication d'un plan de souveraineté dédié (passer de 15% de fleurs françaises en 2025 à 20% en 2035).
- **PPAM** : des augmentations de surfaces de 10 000 ha pour les plantes aromatiques et médicinales, dont le pavot pharmaceutique et les herbes de Provence.
- **Houblon** : doubler les surfaces cultivées passant de 724 ha en 2025 à 1 500 ha en 2035, ce qui permettra de produire 2 300 T de houblon en 2035 et de satisfaire 50% de la demande (vs 25% en 2025).
- **Lin** : doubler les surfaces cultivées (surface cultivée actuelle : 176 000 ha).
- **Huile d'olive** : canaliser et accompagner la reconversion de viticulteurs sans dégrader la valorisation et augmenter le verger oléicole de 1 500 ha.
- **Miel et autres produits de la ruche** : maintenir l'attrait des produits locaux et naturels, structurer une offre plus segmentée et plus lisible pour orienter la demande vers des produits à forte valeur ajoutée, développer la valorisation de la pollinisation.

Les principaux défis à relever sont la gestion des aléas climatiques, maladies et ravageurs, contaminants issus des adventices, avec des impasses techniques du fait de l'absence de produits de protection des plantes ou des abeilles, l'adaptation au changement climatique et la sécurisation de l'approvisionnement en eau, l'adaptation du et au cadre réglementaire (ICPE, santé publique), l'accès





à l'investissement dans des infrastructures à moderniser, le renouvellement des générations de producteurs. Pour cela, les filières pourront s'appuyer sur leurs atouts, notamment la diversité des débouchés existants et à développer, le potentiel important de structuration et les synergies possibles entre productions de diversification.

## Les projets prioritaires issus des travaux

1. Augmenter la production de houblon
2. Relancer l'arbre et la fleur de saison français et relocaliser la production de jeunes plants
3. Augmenter la production de plantes aromatiques et médicinales
4. Poursuivre la dynamique de croissance de la production et de la 1<sup>ère</sup> transformation du lin

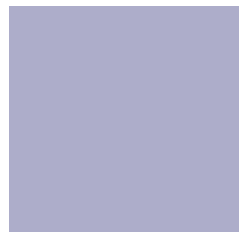
Les facteurs de réussite de ses projets sont communs. Ils passent par l'accompagnement des investissements amont et aval, et l'innovation produits.

**Dans plusieurs cas, un opérateur privé chargé de fédérer les acteurs privés et publics et d'augmenter les surfaces cultivées pourra être constitué pour financer les investissements dans les filières tant dans la recherche que dans l'augmentation du nombre d'hectares**, ainsi que des observatoires de filière pour affiner les analyses économiques.

Des besoins ont également été identifiés en matière de recherche et développement, pour adapter la production au changement climatique et aux cadres réglementaires.

L'émergence de solutions de protection des cultures contre les maladies et ravageurs actuels et émergents devraient être facilitée par l'allègement des procédures d'AMM des produits de biocontrôle (maximum 18 mois), la facilitation des extensions d'usages des produits phytopharmaceutiques déjà autorisés pour d'autres cultures et la reconnaissance mutuelle pour les produits déjà autorisés dans d'autres pays de l'UE.

Enfin, la valorisation des produits pourra être améliorée par le développement des signes de qualités, de l'origine France, de la mise en avant de la naturalité des produits et des externalités positives et services écosystémiques rendus par les plantes (en ville, en zones à risques naturels).



# La contribution du groupe Pêche et aquaculture



En s'appuyant sur le Conseil spécialisé de FranceAgrimer : Olivier Le Nezet, président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM), Frédéric Toulliou, président de France Filière Pêche, Philippe Le Gal, président du Comité national de la conchyliculture (CNC), Michel Berthommier, président du Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA).

## LES MOTS DES RÉFÉRENTS

*« Les océans représentent 70 % de la surface du globe, mais à peine 2 % de notre alimentation. Pour subvenir aux besoins de la population mondiale, il est temps d'activer tout leur potentiel : en 2050, la planète comptera près de dix milliards d'habitants, et nous ne pourrions nous passer de la ressource marine, de sa diversité et de sa haute qualité nutritionnelle.*

*Pour autant, nos métiers sont tributaires d'une ressource naturelle sauvage, profondément affectée par le changement climatique, et nous nous trouvons aujourd'hui au croisement de deux enjeux majeurs : protéger les écosystèmes marins et contribuer à nourrir les consommateurs français. Aussi la filière est-elle engagée, au quotidien, pour pêcher mieux, et pas nécessairement plus.*

*Notre offre alimentaire marine française, pêchée sous pavillon français, est unique, composée de produits diversifiés, ultra-frais et de qualité, accessible à tous les budgets. Sans les 70 000 professionnels de notre filière, la mer deviendrait un luxe, et les Français seraient dans l'obligation de se tourner vers toujours plus de produits importés de zones où les normes environnementales ou sociales sont bien moins exigeantes qu'en Europe.*

*Un an après la signature de notre contrat stratégique de filière aux côtés de l'État et des Régions, nous, les représentants de la filière pêche maritime française, sommes pleinement mobilisés pour mettre en œuvre nos engagements. Cependant, alors qu'on observe un tassement des dépenses alimentaires des Français et que les volumes de pêche française ont connu des baisses significatives ces dernières années, nous appelons à un sursaut national, à la fois des consommateurs, des politiques et des pouvoirs publics, pour reconnaître et valoriser la place des produits de la pêche dans la souveraineté alimentaire et dans l'alimentation, au quotidien, de nos concitoyens. »*

**Frédéric Toulliou**, président de France filière pêche



« Les pêcheurs français sont fiers de contribuer à nourrir la population. Pourtant, ils fournissent aujourd'hui moins du quart des poissons consommés en France. Pour moi, la souveraineté alimentaire, c'est d'abord la possibilité pour les navires d'aller en mer. Pour cela, il nous faut une politique de la pêche qui permette impérativement de renouveler notre outil de production car notre flotte a 32 ans d'âge en moyenne ce qui est insupportable. Nos marins sont prêts à relever les défis de la transition énergétique, de la transition environnementale, de l'attractivité des métiers et des exigences des consommateurs. Ils sont aussi fiers de leur travail et de la qualité des produits qu'ils débarquent tous les jours de l'année, parfois dans des conditions difficiles. Il en va de même de nos ports de pêche, interfaces indispensables entre les navires, les acheteurs et la filière aval qui sert tous les types de consommateurs. Ils sont les pôles des compétences maritimes indispensables à la vie économique quotidienne de nos territoires littoraux. La souveraineté alimentaire c'est aussi la libération des énergies de notre filière trop souvent bridées. »

**Olivier Le Nezet**, président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)



« La pisciculture française souhaite participer activement à la souveraineté alimentaire de notre pays. Forte de plus de 300 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire, notre filière démontre chaque jour sa capacité à produire localement des protéines saines, traçables et durables grâce au savoir-faire de nos pisciculteurs et à une maîtrise fine de l'eau et des écosystèmes. Alors que les Français recherchent davantage de qualité, de transparence et d'alternatives protéiques, nos poissons d'aquaculture répondent pleinement à ces attentes.

Face aux tensions internationales qui fragilisent les approvisionnements mondiaux, la production nationale devient un atout stratégique. La filière souhaite prendre sa part dans la réduction du déficit commercial de la France dans le secteur des produits aquatiques (près de 5 Mds €) : il n'est en effet pas raisonnable que seuls 2% des produits aquatiques proposés au consommateur soient issus d'élevages situés en France, alors que l'aquaculture fournit, dans le monde, plus de la moitié des produits aquatiques consommés.

La filière piscicole, innovante par nature, est d'ores et déjà confrontée aux effets du changement climatique et teste des adaptations afin de continuer à produire dans les meilleures conditions pour les éleveurs et les poissons.

Renforcer la pisciculture française, c'est garantir une autonomie alimentaire accrue, soutenir une économie locale et préserver une filière dont les pratiques s'inscrivent déjà dans la transition écologique. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons affirmer le rôle central de notre aquaculture : une filière moderne, engagée et indispensable à la résilience alimentaire de la France.

C'est déjà ce message que portait le Plan Aquacultures d'Avenir, signé en 2022, par le Gouvernement, Régions de France et les structures professionnelles représentatives de l'aquaculture. Afin de garantir sa mise en œuvre opérationnelle, notre filière veillera à ce que les Conférences de souveraineté alimentaire permettent d'acter cette stratégie. »

**Michel Berthommier**, président du Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA)



*« La conchyliculture constitue un levier majeur de souveraineté alimentaire. Elle fournit des protéines marines locales, naturelles, sans intrants alimentaires, à faible empreinte environnementale, tout en participant à la vitalité économique et sociale des territoires littoraux. Elle répond aux impératifs actuels de sécurité d'approvisionnement, de durabilité et de résilience face aux aléas climatiques.*

*Cette dynamique reste toutefois fragile. Alors que la demande demeure soutenue, la production nationale est passée d'environ 220 000 tonnes au milieu des années 1990 à moins de 150 000 tonnes aujourd'hui. Cette baisse ne traduit pas un recul du marché, mais l'accumulation de contraintes structurelles. L'espace disponible demeure restreint : moins de 1% des eaux côtières et de transition sont mobilisées, limitant les capacités d'adaptation et de développement. Par ailleurs, la qualité des eaux est devenue l'enjeu central. Les fermetures sanitaires récurrentes, notamment liées aux épisodes de norovirus, provoquent des arrêts immédiats de commercialisation, avec des pertes économiques significatives et un impact durable sur la confiance des consommateurs. Le secteur dépend ainsi fortement des politiques publiques terrestres, qu'il s'agisse d'assainissement, de gestion des eaux pluviales ou d'aménagement urbain.*

*Sur le plan des échanges extérieurs, la situation appelle une stratégie claire. Si la balance ostréicole reste excédentaire (17 000 tonnes exportées pour 8 000 importées), la France importe environ 35 000 tonnes de moules chaque année, révélant une dépendance structurelle.*

*Ces conférences de souveraineté alimentaire doivent se traduire par des engagements explicites et concrets de la part des autorités nationales et territoriales, dans la continuité du plan aquacultures d'avenir signé il y a déjà quatre ans : sécuriser durablement la qualité des eaux, simplifier les procédures, garantir l'accès à l'espace et accompagner l'innovation (offshore, co-activité, modernisation).*

*Développer la conchyliculture n'est pas un enjeu sectoriel : c'est un choix stratégique pour nourrir durablement la population, avec des protéines à faible niveau trophique, cohérentes avec les impératifs écologiques et climatiques et s'inscrivant dans une logique de permaculture maritime. »*

**Philippe Le Gal**, président du Comité national de la conchyliculture (CNC)



# La contribution des Outre-mer

## LE MOT DU RÉFÉRENT

« Partie intégrante de la ferme France, l'agriculture de nos territoires océaniques est très différente de celle de l'hexagone. Elle nécessite des approches particulières, adaptées, ce qui est engagé dans ces travaux consacrés à la souveraineté alimentaire. Cela participe du « réflexe Outre-mer » à développer, que je défends ardemment. Nos filières ont besoin que soient toujours adaptés à nos réalités les outils d'accompagnement, nationaux ou européens. »

**Joël Sorres**, exploitant agricole à Petite Île - La Réunion,  
président du Conseil d'administration de l'ODEADOM



L'agriculture ultramarine compte en 2024 plus de 25 000 exploitations agricoles et emploie directement plus de 41 000 personnes. Elle utilise une surface généralement limitée, avec au total une surface agricole utilisée de 140 000 ha, soit une moyenne de 5,5 ha/exploitation, bien loin des chiffres de l'hexagone. Elle est surtout très différenciée selon chaque territoire, que ce soit dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion, dans les Collectivités d'outre-mer (COM) de l'Atlantique Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre et Miquelon, ou dans les collectivités du pacifique, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Nouvelle Calédonie.

Extraordinairement diversifiée, cette agriculture offre une très large gamme de productions, à destination des consommateurs locaux, notamment les produits d'élevage ou les fruits et légumes ou des marchés plus lointains comme c'est le cas notamment pour la banane ou la canne à sucre.

## LES CHIFFRES CLÉS

**+25 000**  
exploitations  
agricoles

**140 000**  
hectares  
soit 5,5ha/  
exploitations

## Enjeux de souveraineté agricole et travaux à venir

La situation des territoires ultramarins, leur éloignement de l'Hexagone et de l'Europe continentale et leur insularité engendrent des conditions de marché particulières, des flux externes de marchandises exclusivement par voie aérienne ou maritime, des marchés intérieurs limités, qui influent sur la compétitivité de leurs productions. Cela induit également un coût souvent très élevé de l'alimentation pour les consommateurs. En 2020 le taux de couverture des besoins en fruits et légumes dans les DROM était de l'ordre de 50%. S'agissant de la viande, les chiffres étaient inférieurs, environ 20%.

Le 25 octobre 2019, le président de la République a lancé à La Réunion la démarche de transformation agricole des Outre-mer engageant vers une meilleure autonomie alimentaire des territoires, une voie d'excellence environnementale, l'appui à l'innovation et à la qualité des produits et une contribution majeure du secteur à l'économie et à l'emploi. En 2023, des plans de souveraineté alimentaire avec des objectifs ciblés ont été élaborés dans chaque territoire. Ces plans présentaient des objectifs ambitieux en matière d'augmentation de la production agricole locale et donc de couverture des besoins alimentaires.

Dans le cadre de la mise en place des conférences de souveraineté au niveau national, le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire a fait le choix, s'agissant des territoires ultramarins, de s'appuyer sur les travaux qui avaient pu être réalisés au niveau de chaque territoire. Ainsi, ces plans de souveraineté alimentaires font l'objet d'une mise à jour dans chaque DROM. Les services de l'État localement ont pour mission de réunir les différents acteurs concernés et notamment les collectivités territoriales, les filières, les chambres d'agriculture afin d'actualiser ces travaux. Ils feront l'objet de présentation et de débats au niveau national dans les instances de l'ODEADOM, sous l'égide des services du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire et du ministère des Outre-mer.

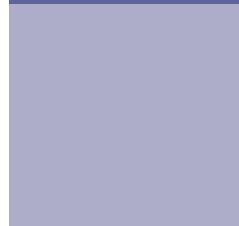
## Gouvernance

**Une gouvernance particulière a été décidée pour les Outre-mer**, dont les travaux se tiennent sous l'égide de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM).

En 2023, des plans de souveraineté alimentaire avec des objectifs ciblés ont été élaborés dans chaque territoire. Ces plans présentaient des objectifs ambitieux en matière d'augmentation de la production agricole locale et donc de couverture des besoins alimentaires.

Dans le cadre de la mise en place de conférences de souveraineté au niveau national, le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire a fait le choix, s'agissant des territoires ultramarins, de s'appuyer sur les travaux qui avaient pu être réalisés au niveau de chaque territoire.

Ainsi, ces plans de souveraineté alimentaires font l'objet d'une mise à jour dans chaque DROM. Les services de l'État ont localement pour mission de réunir les différents acteurs concernés, notamment les collectivités territoriales, les filières et les chambres d'agriculture, afin d'actualiser ces travaux. Ils feront l'objet de présentations et de débats au niveau national dans les instances de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM), sous l'égide des services du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire et du ministère des Outre-mer.



## LA CONSULTATION CITOYENNE

### « Reconquérir notre souveraineté alimentaire »

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (MAASA) a lancé les Conférences de la souveraineté alimentaire, prévues par la loi LOSARGA (mars 2025). La ministre, Annie Genevard, a souhaité associer les citoyens à cette démarche en recueillant leurs avis et leurs propositions dans le cadre de cette consultation.

#### Synthèse des avis et propositions

La souveraineté alimentaire est davantage perçue comme un moyen de se nourrir sans dépendre de l'étranger qu'un levier de débouché commercial pour le pays.

Les participants sont conscients que la France dépend de produits étrangers pour se nourrir, selon eux à cause de nos habitudes de consommation et du contexte international (guerre, accords commerciaux, etc.).

**La consultation  
en chiffres**

**9 952**  
participants

**35 234**  
contributions



# Lancement de la phase régionale pour l'héxagone



Au niveau régional, la ministre a confié aux préfets de région et aux présidents des Conseil régionaux, le co-pilotage de la déclinaison territoriale du dispositif.

Sur la base des premières contributions libres envoyées par les préfets de régions mi-janvier, cette phase de déclinaison opérationnelle animée par les Chambres d'agriculture a trois objectifs :

- la définition de la contribution des territoires régionaux aux objectifs nationaux de souveraineté alimentaire ;
- la fiabilisation et l'enrichissement des données établies à l'échelle nationale par leur confrontation aux réalités territoriales ;
- l'identification de projets territoriaux susceptibles de contribuer concrètement à l'atteinte de ces objectifs.

La concertation régionale devra refléter la diversité des productions et des filières, des territoires et des acteurs (OPA, coopératives, transformateurs, distributeurs, interprofessions, collectivités territoriales, etc.) et associer également les financeurs.

Les synthèses régionales qui découleront de cette phase opérationnelle sont attendues avant l'été 2026.

## Calendrier

|                        |                                                                                                                        |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mi-février 2026</b> | Actualisation des plans de souveraineté Outre-Mer                                                                      |
| <b>Février 2026</b>    | Présentation des premières conclusions sur des ambitions de production au Salon international de l'agriculture 2026    |
| <b>Mars – mai 2026</b> | Déclinaisons territoriales avec fiabilisation des données et identification de projets cibles (métropole et Outre-mer) |
| <b>Été 2026</b>        | Présentation du plan national de production et de transformation à 10 ans (rapport et conférence)                      |

## **Contacts presse**

**Service de presse d'Annie Genevard**

Tél : 01 49 55 59 74

[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

**Service de presse du ministère**

Tél: 01 49 55 60 11

[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

SUIVEZ-NOUS

---

**[agriculture.gouv.fr](https://agriculture.gouv.fr)**

